



# Commune de Corcelles-près-Concise

## Communications de la Municipalité

### BULLETIN COMMUNAL n° 3 - 2026

#### Déchetterie – Nouvel Éco-point

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un nouvel éco-point a vu le jour à l'arrière de la salle du Mont-Aubert, adresse « Le Carre 1 ». Vous y trouverez des containers pour les poubelles (sacs taxés), le PET, le verre ainsi que pour l'aluminium et le fer blanc.



Ce point de collecte est accessible en tout temps, néanmoins nous vous invitons à faire preuve de bon sens en respectant le voisinage. A ce titre, nous vous remercions **d'éviter le bruit entre 20h et 8h, ainsi que les dimanches et jours fériés.**

Le point de collecte se trouvant à proximité du stand de tir est définitivement fermé. Pour les autres déchets, nous vous rappelons que la déchetterie de Champagne est à votre disposition 24h/24 et 7j/7.

Pour ce qui concerne les déchets verts, la déchetterie des Pâquis située en bas des vignes direction Concise est elle aussi toujours à disposition. Néanmoins, le dépôt des déchets y sera exceptionnellement interdit entre le 1<sup>er</sup> et le 3 mai en raison des festivités du 550<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Grandson.

#### Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce envahissante originaire d'Asie, détectée en Suisse pour la première fois en 2017. Il représente une menace sérieuse pour les abeilles domestiques et sauvages, ainsi que pour l'équilibre des écosystèmes locaux. Il construit chaque année un nid primaire (souvent à l'abri) puis un nid secondaire, généralement en hauteur.

Face à sa progression rapide, il est important d'adopter les bons gestes pour garantir la protection de la population humaine, de l'environnement et de notre biodiversité. Actuellement, aucun piège mis sur le marché n'étant sélectif, **le piégeage est à proscrire.** La destruction des nids doit être effectuée par des personnes spécialement formées afin d'éviter la dissémination de l'espèce et les atteintes à l'environnement, tout en respectant le cadre légal.

**De la part des citoyens, la vigilance et la signalisation des observations sont essentielles.**

La présente plateforme nationale permet de transmettre toute observation de frelon ou de nid : [frelonasiatique.ch](http://frelonasiatique.ch)



Dans le cadre de la lutte pour limiter les colonies de frelons asiatiques, nous vous invitons à partager vos observations, même en cas de doutes, sur : [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



**Nid primaire (mars à juin)**

Petite taille, endroit abrité sous un toit, dans un nichoir, ...

**Nid secondaire (dès juillet)**

Grande taille, souvent cimes des arbres...